

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 16 (1928)

Heft: 284

Nachruf: In memoriam : une pionnière de la lutte pour la moralité publique : mlle Emma Hess : (1842-1928)

Autor: S.G.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

entendue à la S. d. N. sur des sujets de protection de l'enfance, et qui fut l'inspiratrice et le défenseur au précédent Reichstag de la très belle loi sur les publications obscènes, que nous avons analysée ici même en son temps; d'autres encore... En majorité d'ailleurs, les membres féminins du nouveau Reichstag se recrutent parmi les intellectuelles: professeurs, institutrices, journalistes, écrivains, médecin. Parmi la députation socialiste, cependant, nous relevons plusieurs secrétaires de groupements et une employée.

En même temps avaient lieu les élections à la Diète de Prusse. 41 femmes y ont été élues sur 450 députés, ce qui est, croyons-nous, la plus forte proportion de femmes parlementaires, non seulement en Europe, mais encore dans le monde entier. (Pas même le dixième du chiffre total: il y a là de quoi rassurer ceux qui, au seul mot de suffrage féminin, se représentent des Parlements assaillis et envahis par l'élément féminin, et le député masculin chassé impitoyablement de son moelleux fauteuil!) La répartition suivant les partis est à peu près semblable à celle du Reichstag: parti national allemand: 8; parti populaire allemand: 2; centre prussien: 9; parti démocratique: 1; parti socialiste: 19; parti communiste: 2. Là aussi beaucoup de professeurs, d'institutrices, mais aussi des employées, des ouvrières, et même une domestique.

* * *

Presque en même temps, la Chambre des Lords émettait, en deuxième lecture, un vote en faveur du suffrage pour les femmes âgées de moins de trente ans. Comme on nous l'avait fait prévoir à Londres, il n'a surgi presque aucun débat sur ce sujet, maintenant trop connu, trop incorporé à la vie politique anglaise, pour agiter beaucoup l'opinion. Même des adversaires de tout temps du vote des femmes, comme Lord Birkenhead, ont engagé leurs collègues à voter, «sinon avec enthousiasme, du moins avec un esprit de résignation absolue». Leurs Seigneuries ne pouvant rien gagner que du ridicule à combattre le suffrage féminin. Mon Dieu, mon Dieu, quand entendrons-nous pareilles paroles dans la bouche des membres de notre Chambre Haute?, ou même de notre Chambre Basse, plus démocratique et plus ouverte aux courants d'idées nouveaux? ou encore de l'un de nos Grands Conseils?... En l'an 2000?...

En proposant aux Lords de voter l'affranchissement politique de toute une nouvelle catégorie de femmes anglaises, le Chancelier a apporté quelques précisions intéressantes: un tiers environ des nouvelles électriques a déjà plus de 30 ans, du fait que des restrictions dépendant du logement, du loyer, etc., pesaient encore sur les femmes ayant dépassé cet âge; un autre tiers a de 21 à 30 ans et est marié, et le troisième tiers, âgé également de 21 à 30 ans, est célibataire. Le quart environ de ces dernières, soit 400.000 à peu près, est considéré comme «sans occupation». Par conséquent, les fameuses *flappers* (gamins), dont faisait si grand état la presse dirigée par Lord Rothmere, ne seraient que le quart du tiers, soit le douzième, de la totalité des nouvelles électriques.

* * *

Une lettre de notre Présidente Internationale, Mrs. Corbett Ashby, de retour de son voyage de propagande dans les Balkans, en compagnie de Mme Malaterre-Sellier, nous apporte d'intéressants détails sur le mouvement féministe dans ces pays. La Bulgarie était malheureusement trop éprouvée par les récents tremblements de terre pour pouvoir donner beaucoup de temps aux problèmes suffragistes; mais en Grèce et en Yougoslavie, l'accueil reçu par les deux représentantes de notre Alliance Internationale a été des plus chauds, et des foules se sont pressées pour les entendre. A Salonique, leur conférence, notamment, présidée par le recteur de l'Université, a été un succès. Le Parlement grec ne siégeant pas à ce moment-là, il n'a pu être fait de démarches auprès des députés pour les engager à voter la simple loi de laquelle dépend maintenant le suffrage féminin dans ce pays; en Yougoslavie, en revanche, où l'on prépare un nouveau projet de loi sur l'organisation des communes, une campagne utile a pu être faite pour le suffrage féminin municipal, tant auprès des députés que des ministres et de la presse. Le féminisme en Yougoslavie prend un essor très réjouissant, et des groupements féministes, des «Zenski

Pokret», se forment peu à peu dans chaque localité. De son côté, le mouvement féministe grec, dirigé par Mme Theodoropoulos, peut s'enorgueillir à bon droit d'avoir obtenu l'appui des syndicats féminins, qui, dans presque tous les autres pays, se tiennent sur la réserve.

* * *

Le Comité Economique Consultatif de la Société des Nations, qui a siégé à Genève du 14 au 19 mai, a compté parmi ses membres deux femmes: Mme Emmy Freundlich, députée au Parlement autrichien, et l'un des chefs du mouvement coopératif international, qui représente à ce Comité son gouvernement, et Dr. Lüders, réélue l'autre jour au Reichstag, et qui fut invitée par le président du Comité Economique Consultatif à suivre les travaux de ce Comité comme représentante des grandes organisations féminines internationales. Deux femmes, dont l'une seulement comme «observatrice», c'est peu, alors que ce Comité doit s'occuper de questions qui touchent si directement les intérêts économiques des femmes, comme, par exemple, les tarifs douaniers. Oh! nous savons bien que, dans bon nombre de nos groupements, l'on ferait la grimace si l'on proposait à l'étude des membres ce sujet réputé aride et ennuyeux! et Mme Freundlich l'a reconnu avec bonne grâce dans une causerie donnée à la Maison Internationale; mais si celles qui ont peur de réfléchir et de s'instruire songent que ces fameux tarifs ont une influence directe sur le coût de la vie, et que les femmes étant, d'après les statistiques, les acheteuses par excellence (sur 100 acheteurs, 90 sont des femmes, et la moitié des achats à destination masculine (vêtements, objets de toilette et d'usage coutumier, etc.) sont effectués par des femmes, a déclaré Mme Freundlich), elles sont atteintes directement par les conséquences des prescriptions douanières, peut-être alors saisiront-elles mieux l'importance qui réside pour elles dans les travaux des Commissions Economiques de la S. d. N., et l'inconvénient que leurs intérêts y soient si faiblement représentés.

A la Conférence Internationale du Travail, qui va s'occuper cette année, comme l'exposé plus loin une de nos collaboratrices, de la réglementation du travail à domicile, plusieurs femmes sont déjà annoncées, soit comme conseillères techniques, en conformité avec l'article de la Charte du Travail, qui veut que, lorsque des questions intéressant les femmes viennent en discussion à la Conférence, un des experts de chaque délégation au moins soit une femme, soit, mais c'est plus rare, comme déléguée gouvernementale. C'est le cas, notamment, de Mme Betsy Kjelsberg (Norvège). Parmi les conseillères techniques annoncées, citons M^{lle} Hesselgren (Suède), Mme Wasnieska (Pologne), M^{lles} Else Luders et Wolf (Allemagne), Miss Pickford, et Margaret Bondfield, députée (Grande-Bretagne), Mme Letellier (France), et M^{lle} Dora Schmidt, secrétaire à l'Office fédéral du Travail (Suisse). Les démarches faites à cet égard par les Associations féministes suisses n'ont donc pas été inutiles. Il y aura certainement lieu de compléter cette liste plus tard.

E. Gd.

IN MEMORIAM

Une pionnière de la lutte pour la moralité publique :

M^{lle} Emma HESS (1842-1928)

C'est le 10 mai dernier, par une merveilleuse journée de printemps, qu'une grande foule féminine a rendu les derniers honneurs à la vaillante femme dont la vie, d'apparence extérieure pourtant si calme, laissera de si profondes traces dans l'histoire de tout un mouvement féminin, tant zurichois que suisse.

Bien que sévèrement élevée, et ayant appris dès son jeune âge à faire toujours passer au premier plan l'accomplissement de son devoir, Emma Hess ne gardait que de beaux souvenirs de son enfance, vécue dans un domaine zurichois, au milieu de frères et sœurs, dont elle était la benjamine. De constitution délicate, souvent malade, elle avait dès cet âge tendre beaucoup de gaieté et de verve, et garda jusqu'à sa mort un humour délicieux. Sa mémoire était prodigieuse, et c'était un charme que de l'entendre évoquer ses souvenirs du vieux Zurich d'autrefois, ou raconter ses voyages en berline particulière, qui

offraient toutes sortes de péripéties et lui procurèrent l'occasion de rencontrer de nombreuses personnalités intéressantes, tant suisses qu'étrangères. Mais à cette jeunesse heureuse succédèrent bien vite des heures sombres: elle n'avait que seize ans quand elle perdit sa mère; son unique sœur mourut ensuite, et enfin son père, ce qui l'obligea à quitter la maison familiale. Elle passa alors quelques années dans le canton de Vaud, auprès d'une amie malade, et dut à ce séjour sa connaissance et sa compréhension de la mentalité romande comme de la langue et de la littérature françaises. Excellente musicienne, elle sentit aussi d'autre part le besoin de se cultiver par des lectures sérieuses d'histoire, de philosophie et de théologie, des études régulières n'étant pas possibles pour elle à cette époque. Mais ce qui allait surtout favoriser le développement de sa personnalité, ce fut un séjour qu'elle fit plus tard en Angleterre. Par l'intermédiaire d'une de ses amies, elle fut mise en relations avec Miss Macpherson, qui était à la tête d'une œuvre admirable d'hospitalisation dans un asile d'enfants vagabonds, où on leur apprenait un métier, et d'où on les dirigeait ensuite sur le Canada. Les amis anglais de M^{lle} Hess n'auraient pas demandé mieux que de la voir se consacrer à cette œuvre, mais d'une part ce travail dépassait ses forces, et d'autre part son amie malade la réclamant à nouveau, elle rentra dans son pays. Et très vite elle découvrit que là aussi une grande tâche l'attendait, pour l'accomplissement de laquelle ses relations internationales, et l'expérience qu'elle avait acquise d'une œuvre sociale de grande envergure, allaient lui être d'une valeur inestimable. Ce furent les réunions de Genève et de Paris au sujet de l'élaboration d'une Convention internationale contre la traite des femmes qui lui ouvrirent les yeux sur ce champ d'activité, où elle pénétra en pionnière.

Jusqu'alors elle s'était plutôt orientée vers du travail social pratique: c'est ainsi que, suivant une tradition de la famille, elle avait, toute jeune encore, fondé avec une de ses amies un jardin d'enfants dans un faubourg ouvrier de Zurich. Plus tard, se rendant compte que la jeunesse ayant dépassé l'âge scolaire avait aussi besoin que l'on s'occupât d'elle, elle créa un home, où plus d'une jeune fille venue dans la grande ville, sans place ni amis, avait trouvé un foyer; combien cette œuvre lui tenait à cœur, elle l'a prouvé en demandant dans ses dernières volontés que ses amies, au lieu d'envoyer des fleurs pour sa tombe, se souvinssent de cette institution. Mais le véritable travail de sa vie ne commença qu'en 1887, lorsqu'elle participa à la fondation de l'Union féminine pour le relèvement de la moralité et à celle de l'Union des Amies de la jeune fille. Et dès le début, elle ne cessa de plaider, dans ces deux organisations, en faveur d'une coopération intercantonale et internationale, car ses expériences de Paris et de Londres lui avaient démontré que, pour lutter contre ce trafic humain, organisé internationalement lui aussi, et disposant de moyens d'action perfectionnés, une action uniquement locale était complètement impuissante. Elle fut par conséquent une des premières, parmi celles qui s'occupaient de ces questions, qui prit contact avec des cercles de tendance plus marquée que ceux auxquels elles appartenaient, comme par exemple l'Alliance de Sociétés féminines suisses; une des premières aussi qui comprit la nécessité de faire entendre la voix des femmes en public, comme celle d'agir sur la législation. Trop longtemps avant elle, on s'était contenté de bander des plaies, en bonnes Samaritaines, alors que ses expériences lui montrèrent que le bistouri devait être porté plus profond. Sa profonde pitié pour les pauvres créatures qui trouvaient un refuge dans des asiles spéciaux lui fit comprendre aussi que la législation doit être la base de cette prophylaxie morale, puisque, pour la grande masse, ce n'est pas la conscience individuelle qui détermine son point de vue moral, mais seulement ce que la loi permet ou défend...

Lorsque, en 1897, s'engagea à Zurich la lutte pour la fermeture des maisons de tolérance, M^{lle} Hess se jeta sans hésitation au premier rang de la mêlée avec M^{me} Rahm-Barlocher, M. et M^{me} Boos-Jegher, et quelques autres, et combattit énergiquement pour une nouvelle conception de la moralité publique. Pour elle, riche des expériences pratiques faites dans son œuvre de relèvement, le compromis: « La prostitution est une nécessité sociale » était chose impossible à admettre. Et ce fut une des joies de la vie de cette vaillante

femme que sa ville natale, si profondément aimée, ait su se débarrasser de ces repaires du vice, joie qui se répéta à mesure que les villes suisses, les unes après les autres, suivirent cet exemple et libérèrent enfin le pays tout entier.

Sans s'y être spécialement préparée, et uniquement par la pratique, M^{lle} Hess avait acquis une connaissance toute spéciale de nos législations en matière de mœurs; frappée des différences qui existent à cet égard entre nos cantons, elle accumula ses lectures dans ce domaine, lisant entre les lignes des articles de lois les souffrances de nombreuses femmes, la vie ruinée d'enfants innocents. La protection des enfants, des mineurs, des employés, l'élévation de l'âge de consentement, les sanctions contre le proxénétisme et la traite des femmes — tous ces points qui se retrouvent dans toutes nos pétitions féminines lui tenaient également à cœur, et elle salua comme un heureux présage la loi fédérale contre la traite des femmes et des enfants, qui, grâce à la ratification d'une Convention internationale et en dépit de toutes les prévisions, a été adoptée par les Chambres en dehors du projet de Code pénal, et qui punit la traite comme un délit en soi, quel que soit l'âge de la victime.

Il est frappant de constater, et ceci prouve bien comment, en dépit de son grand âge, M^{lle} Hess savait vivre avec son temps, tout l'intérêt qu'elle porta à la Saffa. Elle pensait que, lorsque les hommes, et en particulier nos autorités responsables et nos députés, se seraient ainsi rendu compte par leurs propres yeux des capacités des femmes suisses, de la valeur de leur participation à notre économie nationale, leur considération pour elles en serait augmentée, et qu'ils le manifesteraient en tenant compte de leurs vœux dans le chapitre du Code pénal consacré aux mœurs. Puisse cet optimisme se réaliser! M^{lle} Hess avait su d'ailleurs se gagner le respect et l'estime d'hommes compétents, avec lesquels elle discutait officiellement et officieusement des questions législatives qui la préoccupaient. Elle parlait souvent avec reconnaissance de l'appui et de la compréhension qu'elle avait trouvés chez M. Ruchonnet, ancien président de la Confédération, M. Bachmann, juge fédéral, M. Muller, conseiller national, le professeur Zurcher, etc. Son moyen d'action le plus immédiat était d'ailleurs la parole. Celle-ci jaillissait avec une chaleur communicative chaque fois qu'elle défendait son point de vue, et sa connaissance parfaite du sujet comme la valeur de sa pensée dédommageaient de la longueur qu'elle apportait parfois à ses exposés. C'est à son influence que nous avons dû de pouvoir, il y a deux ans, représenter nous-mêmes le point de vue féminin devant la Commission du Conseil National, à Lugano; et M^{lle} Hess, âgée alors de 84 ans, n'hésita pas à faire ce voyage et à exposer ces idées avec autant de feu que de méthode. Personne ne connaissant comme elle les cinq avant-projets de Code pénal et tous les procès-verbaux, elle put donner aux nouveaux membres de cette Commission bien des détails intéressants; si bien que nous, ses collaboratrices, nous ne savons pas qui, maintenant, va continuer ces études et ces comparaisons de textes, qui va veiller sur toute tentative souvent imprévue de modification, qui va poursuivre son œuvre!...

Car, travailler avec d'autres pour les autres — là était sa vie! Les buts auxquels elle tendait étaient lointains et d'accès difficile, mais elle savait puiser sa force aux sources auprès desquelles l'humanité retrouve toujours la confiance et l'espoir. Eprise d'idéalisme, émouvante et entraînant à la fois dans sa lutte pour obtenir plus de respect pour la femme, elle s'était infatigablement donnée à cette tâche. Le trésor de son expérience, dans la mine inépuisable duquel elle puisait sans cesse, elle l'a consacré aussi au service de la communauté. Et c'est en pleine paix et avec une joyeuse confiance qu'elle nous a quittées.

Et nous qui sommes, à côté d'elle, la jeune génération, nous rendons hommage avec reconnaissance à la lutte que Emma Hess a menée et à laquelle elle a tout sacrifié. Et nous nous efforcerons de poursuivre cette œuvre selon son exemple, pour le bien et l'honneur de notre peuple qu'elle a tant aimé.

S. G.